

ZONE FRANCHE LETTRE N° URBAINE 4

SPÉCIAL EMPLOI

Une information MAIRIE des 13^e et 14^e arrondissements de Marseille

EDITO

LA ZFU, UNE FORCE LOCALE

Dans un contexte général où l'emploi marque le pas au niveau national, à Marseille comme dans nos quartiers, ce sujet est devenu une priorité pour nos concitoyens. Il passe même devant le logement.

J'ai saisi la portée de cette inquiétude !

Mais dans ce contexte morose, nous avons des forces locales, celle de la ZFU notamment. Celle-ci, créée en 2004, enregistre des résultats positifs, contribue à créer de l'emploi et à attirer des entreprises de diverses natures sur son périmètre. Aujourd'hui, l'article 190 de la loi de finances pour 2009 portée par le gouvernement réduit le champ des exonérations prévues dans le dispositif ZFU. Avec d'autres élus marseillais, je n'ai eu de cesse de défendre la préservation de ces aides. J'ai saisi Monsieur Eric Woerth, ministre du Budget, des Comptes Publics et de la Fonction Publique, sur ce sujet d'importance. La suppression de ces exonérations pourrait fragiliser la stabilité et la dynamique économique des ZFU. Elle pourrait mettre à mal un dispositif qui a toujours privilégié la diversité des activités, des emplois et la mixité sociale au sein des ZFU. A l'heure où il est urgent de préserver l'emploi quel qu'il soit, qualifié ou pas, il n'est pas envisageable de réduire les exonérations de charges aux seuls bas salaires. L'attractivité de la ZFU pour les activités à haute valeur ajoutée risquerait forcément d'en pâtir !

Garo Hovsépian

Maire des 13^e et 14^e arrondissements
Conseiller Régional

TÉMOIGNAGES

JACQUELINE AOUA, auxiliaire de puériculture est embauchée depuis août 2007 aux Crèches du Soleil, une structure agréée pour 40 enfants située sur le périmètre de la ZFU, boulevard Charles Moretti dans le 14^e.



Les Crèches du Soleil situées sur le périmètre de la ZFU ont-elles privilégié les embauches locales ?

Ouverte en janvier 2006 la crèche est située sur le périmètre de la ZFU, sur les 14 employés la plupart, une dizaine environ, habite dans les quartiers alentours. Auparavant, je travaillais à Aix-en-Provence. Grâce à cette embauche, j'ai pu réduire mon temps de transport tout en trouvant un travail correspondant à mes compétences et à ma formation. C'est un gain de temps au quotidien et une chance pour moi de travailler à proximité de mon domicile ! Et puis je trouve que le quartier est agréable et vivant.

SALIMA MATOUG

Après un an de recherche active d'emploi, Salima Matoug a été embauchée comme assistante de direction en CDI dans la société Jalis, spécialisée dans la création de sites internet et basée dans le 14^e sur le périmètre de la ZFU, à proximité de la Station Alexandre. Une aubaine pour la jeune femme domiciliée à Saint-Louis dans le 15^e et diplômée d'un BTS Assistante de direction et l'occasion, enfin, de trouver un emploi valorisant ses compétences et correspondant à ses affinités. « Le dispositif d'exonération de charges de la ZFU a sans doute facilité mon embauche », relève d'ailleurs Salima Matoug.

EN BREF

MAISON DE L'EMPLOI

La Maison de l'Emploi a lancé une étude sur les recrutements de Marseille et des Arnavants auprès des 200 entreprises situées sur les 2 Zones Franches Urbaines. Objectif : associer la population aux offres d'emplois en permettant que les offres soient plus accessibles, plus lisibles pour les habitants des quartiers Nord, le but recherché étant de mieux satisfaire et de façon plus efficace les besoins en matière d'emploi. Les résultats de l'étude sont attendus à l'été.

DES FORUMS EN SÉRIE

Pour encourager les liens entre l'offre et la demande d'emplois, la Maison de l'Emploi a organisé 2 forums. L'un axé sur l'emploi s'est déroulé le 6 novembre dernier et a permis l'embauche de 240 personnes. L'autre sur la création a mis en contact des porteurs de projets issus des quartiers Nord. Devant le succès, les deux initiatives seront renouvelées.



SOUTENIR LA CRÉATION D'ENTREPRISE

Comment aider à concrétiser les projets de création d'entreprise? C'est l'ambition de la mission de service d'amorçage du projet. Celle-ci intervient en amont des structures d'aides à la création d'entreprise. Les habitants des 13-14 seront accueillis dans 4 lieux. La Maison des Familles et des Associations du Grand St Barthélémy, la plate-forme de services publics de Malpassé, la plate-forme de services publics du Canet et le centre social des Rosiers / Bon secours.

Contact : François Richard au 06 37 22 64 32.

LA ZFU EN CHIFFRES

Au 1^{er} janvier 2009 sur 433 hectares, 2746 établissements soit

+1121

(depuis 2004)

Emplois en 2007
10 012 emplois

+1805

(depuis 2004)

Le 1^{er} secteur d'activité :
La "construction-immobilier"
avec 432 établissements soit 1/5 et

1317

salariés

L'ARTICLE 190 À LA LOUPE

Dans l'article 190 de la loi de finances, le gouvernement réduit les exonérations des charges sociales en ZFU de façon dégressive pour les salaires représentant à partir de 1,40% du SMIC et en les supprimant à 2,4%. La mairie des 13-14 se mobilise contre cette mesure qui porte atteinte à la diversité et à la mixité sociale du dispositif de ZFU.

Dans la loi de finances présentée en novembre 2008, le gouvernement a annoncé sa volonté dans l'article 190 de modifier le régime et les exonérations de cotisations sociales en ZFU, pour les salaires supérieurs à 140% du Smic. De quoi s'agit-il? L'exonération à 100% n'est plus accordée dans sa totalité. Elle est dégressive jusqu'à devenir nulle lorsque le salaire atteint 2,40 % du Smic, un seuil qui sera ramené à 2,20 en 2010, puis à 2 en 2011. Devant l'insistance des élus marseillais montés au créneau pour garder le dispositif en l'état, le Sénat a déposé un amendement visant à supprimer cet article. Le 27 novembre 2008, Garo Hovsépian, le maire des 13-14 a saisi Monsieur Eric Woerth, ministre du Budget, pour s'opposer à ce texte et lui en demander le retrait. D'ores et déjà, cette mobilisation générale a permis de prolonger la durée du dispositif préalablement remis en cause par l'article 190. Malgré tout, une commission mixte paritaire a, pour l'heure, maintenu le principe de réduction des exonérations. Le gouvernement entend ainsi générer une économie de 100 millions d'euros. Il plaide que ce dispositif incite au recrutement de salariés peu qualifiés, pour lesquels une aide à l'embauche peut constituer une incitation réelle à l'emploi. La mairie des 13-14 se positionne tout autrement, cette mesure tire les ZFU vers le bas. Comme l'a toujours évoqué Garo Hovsépian, « la mixité des entreprises et des salariés a toujours représenté un aspect essentiel du dispositif ». Cette nouvelle mesure fragilise la stabilité et la dynamique économiques des ZFU. « Comment faire venir des activités à haute valeur ajoutée si l'on ne permet pas aux entreprises de bénéficier des exonérations pour leurs salaires de techniciens et de cadres ? » rappelle ainsi le maire des 13-14.



SYLVIE CAULET est à la tête de la Station Alexandre, une structure d'accueil des entreprises, située sur le Canet au cœur de la ZFU qui représente environ 9% de l'emploi de la zone. Egalement dirigeante d'un cabinet d'expert comptable, elle analyse les risques de l'application en l'état de l'article 190 de la loi de finances sur la ZFU.

Que va changer cet article dans le fonctionnement des ZFU ?

Une entreprise repose avant tout sur son capital humain. Celui-ci est tout autant composé d'ouvriers que de cadres. L'article 190 de la loi de finances, limite de façon décroissante les exonérations à partir de 1,4 % du Smic pour les supprimer à 2,4% du salaire minimum. Cela va restreindre l'implantation sur les ZFU d'activités qui requièrent des niveaux de qualifications plus élevés, notamment l'informatique, les activités de recherche. Les ZFU ne doivent pas être tirées vers le bas. Il faut bien comprendre que cette mesure risque de changer la donne pour les entreprises qui ont fait l'effort de venir s'installer en ZFU. Or la mixité des activités et des qualifications est indispensable au bon fonctionnement de la ZFU et à la restructuration du quartier. Il faut aussi se rendre compte que cette mesure, si elle est appliquée, va inciter les employeurs à plafonner les salaires de leurs salariés. Il est impératif de revenir en arrière !

LES GRANDS PROJETS DE DÉVELOPPEMENT



SUR MALPASSÉ

Un vaste projet de construction réalisé par Amétis sur 20 000 mètres carrés cédés par la Ville, comporte un centre de dialyse de 44 lits, un Etap Hotel dont le permis de 98 chambres vient d'être déposé et un Ehpad (établissement d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes) de 65 lits. Une résidence étudiante de 78 logements et une résidence d'accompagnement des malades de 80 chambres ainsi qu'un laboratoire d'analyses médicales et des bureaux seront également réalisés sur le site. Bien que les établissements par leurs tailles ne soient pas éligibles aux exonérations de la ZFU et donc ne soient pas astreints aux créations d'emplois correspondantes, le promoteur s'est engagé auprès du Maire des 13-14 à la création de 200 emplois, recrutés en priorités localement. Echéance fin 2011.



SUR LE QUARTIER SAINT-BARTHÉLÉMY

Sur le site jadis spécialisé dans le traitement et le conditionnement des dattes et fruits secs de l'usine Micasar, la société Saman située boulevard Villecroze porte un projet de reconversion ambitieux. Destiné à l'accueil des PME PMI, il compte 7650 m² de locaux d'activité et 5700 m² de bureaux. Un périmètre situé en plein cœur de la ZFU. Un potentiel très attendu et soutenu par la mairie d'arrondissements, pour l'emploi dans ce quartier.

LE PÔLE CHARLES MORETTI

Sur le pôle Charles Moretti situé dans le 14^e arrondissement, près de 20 500 m² supplémentaires de bureaux et d'activités devraient être commercialisés d'ici 2010 : Carré Gabriel un immeuble de 4170 m² de bureaux neufs avec 73 places de stationnement. Passage 31: là encore une nouvelle page pour la rénovation urbaine et économique du Canet est en cours.

LE QUARTIER DE LA DELORME

Ce sont près de 6000 m² de bureaux et d'activités programmés avec la cité de la Cosmétique, et deux immeubles de bureaux neufs à la location et à la vente. Livré en avril 2009.

OÙ S'INFORMER ?

La Direction du Développement Economique et des Affaires Internationales de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole (DDEAI)

Pour une information sur le dispositif, le périmètre, ou l'organisation mise en place

> **Marie-José Garcia-Bienvenu**
tél : 04 95 09 50 15
marie-jose.garcia@marseille-provence.fr

> **Marion Demoulin**
tél : 04 95 09 50 10
marion.demoulin@marseille-provence.fr

Pour une confirmation sur la localisation en ZFU et en ZUS

> **Saida Lagraf**
tél : 04 95 09 50 22
saida.lagraf@marseille-provence.fr

Pôle Emploi

Pour une aide au recrutement

> **Pôle Emploi Saint Gabriel-ZFU 14^e et 15^e Sud**
Sonia Pourradier
tél 04 91 10 30 48
sonia.pourradier@pole-emploi.fr

> **Pôle Emploi Mourepiane-ZFU Nord Littoral**
Marie-Claude Chiffot
tél : 04 91 09 13 81
m-claude.chiffot@pole-emploi.fr

Mairie 13 14

ensemble construisons l'Avenir

72, rue Paul Coxe - 13014 Marseille
Tél. 04 91 55 42 02 - www.mairie-marseille1314.com